



DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

Tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 16 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire le 10 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

Présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Alexandra SERDIN, Claire VARACHE, Renaud de SAINT OURS, Benoit JOING, Christophe LE PREVOT, Nicolas CHARIOT,

Absents : Anaïs BEDEKOVIC, Mathieu VALLET

Pouvoirs : Eve JANOT à Corinne GRELLET,

Secrétaire de séance : Christophe LE PREVOT

Début de séance 18h35

Ajout à l'Ordre du jour :

- ✓ Sarcleuse
- ✓ Décorations de Noël

Suppression de l'Ordre du jour par manque d'éléments :

- ✓ Contrat groupe statutaire CDG/SOFAXIS

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 06/11/2023

8 voix POUR (dont 1 pouvoir)

18h40 Arrivée d'Alexandra SERDIN

2023-48 Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2024

L'inspection académique rappelle qu'une dérogation pour l'organisation du temps scolaire à 4 jours a été accordée à la commune pour la rentrée 2020, elle est valable 3 ans soit jusqu'au

31/08/2024 ; à l'issue de cette période elle peut être renouvelée pour 3 ans. M le Maire informe que vu l'avis du conseil d'écoles en date du 09/11/2023, majoritairement favorable à la reconduction de la semaine à 4 jours, les maires du RPI ont demandé un renouvellement de la dérogation pour la semaine de 4 jours.

Vote : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

2023-49 Tarifs communaux 2024

Sur proposition de M le maire

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

VOTE les tarifs municipaux suivants

Salle des fêtes :

Habitants de Serbonnes :

Pour 1 journée 155 € ; le jour supplémentaire 85 €

Soit 240 € pour les deux jours

Vote : 6 voix POUR dont 1 pouvoir (Olivier, Corinne, Jean-Michel, Alexandra, Renaud)
3 voix CONTRE

Habitants extérieurs :

Pour une journée 250 € ; le jour supplémentaire 150 €

Soit 400 € pour les deux jours

Vote : 8 voix POUR dont 1 pouvoir
1 voix CONTRE (Nicolas)

Location pour un vin d'honneur = 105 € Vote : 9 voix POUR dont 1 pouvoir

Arrivée de Benoît JOING à 19 h 00

Location pour cinéma, théâtre, concert payant. = 125 € Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

Pour les associations de la commune gratuit Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

Location pour réunion en demi-journée = 120 € Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

Participation forfaitaire annuelle pour une journée par semaine = 175 € Vote : 10 voix POUR
dont 1 pouvoir

Tarif des concessions dans le Cimetière

Concessions

50 ans = 400 €

30 ans = 250 €

Concession en cavurne

30ans = 240 €

50 ans = 390 €

Concession en case de Columbarium :

30 ans = 450 €

50 ans = 750 €

Plaques souvenirs :

75 € par plaque.

Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

Enlèvement dépôts sauvage :

Intervention d'un agent 80 € / h

Forfait frais administratifs 80 €

Forfait transport des déchets 150 €

Volume 100 € / m³

Forfait sac déposé 50 € / sac

Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

Tarif terrasse de café = 1 € symbolique

Vote : 8 voix POUR dont 1 pouvoir

2 voix CONTRE (Claire et Nicolas)

Tarif emplacement taxi = 130 € pour l'année

Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

2023-50 Fixation de la participation due par le budget de l'assainissement au budget communal pour la mise à disposition du personnel au cours de l'année 2023

Proposition

Personnel technique

Taux horaire-charges et régime indemnitaire compris = 16,25 €/heure

Temps passé 201 heures du 01/01/23 au 30/09/23

Soit 201 heures x 16,25 € = 3 266,25 €

Personnel administratif

Taux horaire- charges et régime indemnitaire compris = 21,41 €/heure

Temps passé 130 heures du 01/01/23 au 30/09/23

Soit 130 heures x 21,41 € = 2 783,30 €

Soit un total pour l'année 2023 de **6 049,55 €**

Budget assainissement : mandat au compte 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement »

Budget commune : titre au compte « 70845 »

Vote : 10 voix POUR (dont 1 pouvoirs)

2023-51 Tarifs publicité journal communal

Tarifs identiques à 2023

FIXE comme suit les tarifs de publicité à partir du 1^{er} janvier 2024,

Format carte de visite : 60 € /an

Format ½ page A4 : 120 € / an

Vote : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)
1 voix ABSTENTION (Nicolas)

2023-52 Organisation du recensement de la population (agent recenseur et coordonnateur)

Le Maire informe que les opérations de recensement de la population auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et que leur organisation relève de sa responsabilité.

CONSIDERANT :

Qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement 2024,

Qu'il convient de nommer un coordonnateur communal et un coordonnateur adjoint communal,

Qu'il convient de procéder au recrutement de deux agents recenseurs

Que le montant de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat est de 1359 €

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après délibération,

- Donne délégation à M le Maire pour l'organisation des opérations de recensement 2024 (coordinateur communal) et Mme Vanessa Seatra coordinateur adjoint communal.
- Décide le recrutement de deux agents recenseurs en créant 2 emplois temporaires

Il informe par ailleurs que les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2024.

Vote : 10 voix POUR dont 1 pouvoir

Devis ROUGEOT – pose des buts et filet pare-ballon

M JOING informe qu'un devis est attendu de la part de la société SARL ROSSIGNOL pour la clôture en grillage et la pose.

Après étude du dernier devis reçu de la société ROUGEOT, les postes 1 à 4 sont validés. Pour le reste des travaux à réaliser, il convient de revoir le devis et d'attendre le retour de la société SARL ROSSIGNOL avant de prendre toute décision.

Sarcleuse

Après discussion, il est finalement décidé de reporter ce sujet au conseil municipal suivant. Nicolas va interroger un fournisseur pour la fabrication de cet outil.

Décorations lumineuses de Noël

Un devis de la société DISTRI-FETES a été reçu pour compléter les décorations des rues du village pour 9 guirlandes d'un montant total de 3 159,50 €.

A l'unanimité, le devis est approuvé et devra être envoyé par email le vendredi 17/11 pour confirmation de la commande.

Affaires diverses :

Madame MARSY de la société SERENITE SAP a contacté la Mairie pour savoir si la table de consultation entreposée dans les locaux loués était à vendre. Sur le principe, le Conseil est d'accord pour la vendre, on va donc se renseigner de la valeur pour vente.

La parcelle n° AD360 de 150 m² se trouvant dans la pointe à l'entrée du village en venant de Michery avait été cédée par Mme GAUDET Marie-Françoise à la commune mais la régularisation administrative n'a jamais été réalisée. On se renseigne pour faire le nécessaire.

Des zones AER (Aire d'énergies renouvelables) doivent être définies avant la fin de l'année par la commune. On va réfléchir pour faire une proposition.

Une demande de devis est en cours pour des travaux de curage et entretien du réseau de l'assainissement pour la partie basse du village (rue du Parc, rue des Pâtis, rue de la République, rue du Bac...).

Un projet d'installation d'une antenne 5G est en cours sur une parcelle le long de l'autoroute. On va appeler CIRCET pour avoir de plus amples informations.

Tour de table :

Jean-Michel Sainte-Croix informe que la porte de l'école va être réparée par l'entreprise PROSPER et que M. LOGEZ va intervenir dans le local loué par Sérénité pour la pose d'une réglette d'éclairage.

Nicolas Chariot signale que le pignon au 32 rue des Préaux menace de tomber. M le Maire informe que le propriétaire a été contacté et que le nécessaire va être fait.

Séance levée à 21h20

La secrétaire de séance,
Christophe LE PREVOT



le Maire,
Olivier MARTIN



